



21 JANVIER 2014 – Communiqué de la Fédération CGT des Services publics

## Ensemble, assurons l'avenir de la PMI

La Fédération CGT des services publics est partie prenante depuis 2011 d'un mouvement pour la défense et la promotion de la PMI, Une plateforme commune a été élaborée avec 14 organisations\*.

Depuis plus d'un an, diverses initiatives dont des rencontres aux ministères de la santé, de la Fonction Publique, à l'Assemblée des départements de France, ont eu lieu pour alerter sur la situation des services de PMI et de planification familiale dans les départements, fragilisés dans le contexte actuel des réformes territoriales et du système de santé.

En point d'orgue de cette mobilisation, début décembre 2013, une manifestation nationale à Paris a été décidée et fixée au 30 janvier 2014.

Dans le même temps, les organisations de la CGT ont décidé d'une journée interprofessionnelle d'action le 6 février 2014. Celle-ci reste donc la priorité dans la période, au regard des politiques d'austérité mises en place par le gouvernement en matière de salaires d'emploi, de retraites et de service public.

Pour autant, là où les conditions sont réunies pour être mobilisés le 30 janvier avec les signataires de la plateforme pour l'avenir de la PMI, des appels locaux, sur la base de préavis déposés dans les collectivités concernées sont possibles compte tenu des engagements de la fédération dans ce mouvement.

Des syndicats de conseils généraux qui ont la compétence des services de PMI, ont déjà déposés des préavis locaux. C'est le cas en Région Parisienne dans le 75, 92, 93, 94, 78... dans le Rhône... Dans d'autres territoires des interpellations peuvent se faire par courrier auprès des employeurs, du ministère de la santé...

PJ : le manifeste, le tract d'appel pour le 30, et le préavis de grève du CG 92.

Vous retrouverez accessible sur le site [www.assureravenirpmi.org](http://www.assureravenirpmi.org) la pétition nationale : « un plan d'urgence pour assurer l'avenir de la Protection Maternelle et Infantile »

*\*Signataires : ACEPP (Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels), ANAPSY-pe (Association Nationale des Psychologues pour la Petite Enfance), ANPDE (Association Nationale des Puéricultrices Diplômées et des Etudiantes), ANSFT (Association Nationale des Sages-Femmes Territoriales), ATD-Quart Monde, Fédération CFDT-Interco, Fédération CGT des services publics, CSF (Confédération Syndicale des Familles), FNEJE (Fédération Nationale des Educateurs de Jeunes Enfants), SNMPMI (Syndicat National des Médecins de PMI), SNU-CLIAS-FSU, SUD collectivités territoriales, UFNAFAAM (Union Fédérative Nationale des Associations de Familles d'Accueil et Assistantes Maternelles), UNIOPSS (Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux)*

CONTACT : Evelyne ROSSIGNOL 06 32 08 61